



2016 DU 250 Dénomination place Noël Veg (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de septembre 2006, vous avez émis le souhait de saluer et marquer toute la reconnaissance de la municipalité à l'équipe de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 18e arrondissement (AMEJD 18) et à son président Noël Veg, à l'initiative de nombreuses plaques commémoratives apposées dans les écoles et les jardins en mémoire des enfants juifs déportés durant la Seconde guerre mondiale.

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Noël Veg, habitant et figure majeure du 18e arrondissement et de la capitale, en attribuant son nom à l'emprise située à l'intersection des rues Leibniz, Vauvenargues et villa Vauvenargues, à Paris (18e).

Noël Veg naît le 3 février 1926 à Paris (4e).

Parvenu à l'âge de la retraite après une vie professionnelle active et variée, il décide de se consacrer à rappeler le souvenir des enfants sans sépulture disparus durant la Shoah. Pour le seul 18e arrondissement, on dénombre sept cents enfants disparus, dont le plus jeune avait 14 jours.

Le 24 novembre 2000, Noël Veg fonde l'AMEJD 18. Un recensement minutieux est opéré dans chacune des écoles du 18e. Dans le square Serpolet, la municipalité érigea une stèle afin de rendre hommage aux tout-petits qui n'étaient pas scolarisés. On peut aussi voir dans les écoles des plaques en mémoire des enfants disparus. Grâce à des femmes et des hommes dévoués, sous la direction de Noël Veg, ces filles et ces garçons sortent de l'anonymat.

Grâce à sa rigueur et à son désir de donner une plus grande représentativité aux différents AMEJD du territoire français, Noël Veg fédère ces diverses associations en créant le COMEJD (Conseil national pour la mémoire des enfants juifs déportés de France), qui rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines d'associations de Paris, de banlieue et de province.

Noël Veg décède le 17 février 2013 à Courbevoie, dans les Hauts-de-Seine.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " place Noël Veg " sera attribuée à l'emprise, propriété communale, située à l'intersection des rues Leibniz, Vauvenargues et villa Vauvenargues, à Paris (18e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs et en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DU 250 Dénomination place Noël Veg (18e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Noël Veg " à l'emprise située à l'intersection des rues Leibniz, Vauvenargues et villa Vauvenargues, à Paris (18e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Noël Veg " est attribuée à l'emprise, propriété communale, située à l'intersection des rues Leibniz, Vauvenargues et villa Vauvenargues, à Paris (18e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.